LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260710-CC_2026_0126-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi sept juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du premier juillet deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Mickaël DABET, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Hervé LE DOUCEN, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Isabelle ERMEL, Yvon PERRIN, Cyril CONAN, Marie-Hélène GANNAT, Marcel PICHOT, Evelyne BOSCHER, Philippe PRESSE, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Gaëlle GOUEROU, Jean-Luc BLANCHARD, Isabelle MACE, Lucas CLEMENT, Isabelle GORÉ CHAPEL, Magalie LAUNAY, Hervé MORIN, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Ronan FERNANDEZ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Sébastien QUINIO, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Yohann HERVO (pouvoir à Nicolas TOUDIC), Jean-Louis MARTIGNÉ, Mickaël LEVEAU, Fabrice TREHOREL, Jean-Yves MOY (pouvoir à Gérard DABOUDET), Martine POULAILLON (pouvoir à Isabelle ERMEL), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Rodolphe LE BRETON (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC), Odile LE STRAT, Laurence AKOSSI, Fabrice HENRY, Pascal BAZIN, Delphine BEUREL, (pouvoir à Philippe JOSSÉ), Paul ETTOUATI, Laurent BERTHO, Gilles HELLARD (pouvoir à Xavier HAMON), Brigitte JEGLOT (pouvoir à Gérard MATHECADE) ;

Secrétaire de séance : Isabelle GORÉ CHAPEL.

CC_2026_126 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-15 ;

VU le projet de procès-verbal annexé ;

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire, qui s'est tenue le 5 mai 2026, a été établi par le secrétaire de séance, en la personne de Madame Evelyne GASPAILLARD.

Il convient, à ce titre, que les membres du Conseil Communautaire se prononcent sur ce procès-verbal en le validant ou, le cas échéant, en demandant sa modification.

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'adopter le procès-verbal de la séance du 5 mai 2026.

Exercice :	69	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	52	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	08	
Pour :	60	Loudéac, le 7 juillet 2026
Contre :	00	Le Président
Abstention :	00	Xavier HAMON

La secrétaire de séance
Isabelle GORÉ CHAPEL

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.07.10 10:48:24 +02'00'

Signature numérique de Isabelle GORE
Date : 2026.07.10 11:24:50 +02'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le 10 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260710-CC_2026_0126-DE

